

## Compte-rendu

### Titre du comité

12/10/2022 / 18h00 / Présentiel – Salon du personnel de la maison-mère

Membres (cocher les membres présents)	
<input checked="" type="checkbox"/> Alexandre De Courcy, directeur <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane Berthelet, directeur adjoint <input checked="" type="checkbox"/> Annie Prud'Homme, enseignante <input checked="" type="checkbox"/> Dominique Martel, enseignante <input checked="" type="checkbox"/> Tristan Goguen, enseignant <input type="checkbox"/> Brigitte Legris, technicienne du service de garde	<input checked="" type="checkbox"/> Caroline Lefebvre, technicienne en éducation spécialisée <input checked="" type="checkbox"/> Angèle Louis-Marie, parent <input checked="" type="checkbox"/> Jean-Philippe Giroux, parent <input checked="" type="checkbox"/> Mounia Elqortobi, parent <input checked="" type="checkbox"/> Pauline Charbonnier, parent <input type="checkbox"/> Nazha Hadaoui, parent
Invités	
Mme Véronica Coeto Avendano, intervenante école-famille	

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
1.	Ouverture de la séance	Présence de 10 personnes; le quorum est atteint.		Sans objet --
2.	Mot de bienvenue et vérification des présences	L'assemblée débute à 18h00		Fait <b>F</b> Non fait <b>NF</b> En réalisation <b>ER</b>

3.	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	<p>M. De Courcy procède à la lecture de l'ordre du jour. Mme Dominique Martel propose l'ordre du jour. Mme Caroline Lefebvre seconde.</p> <p style="text-align: center;"><b>Prise de décision (Adoption / Report / Refus)</b></p>		
4.	<b>Adoption du compte-rendu du 7 juin 2022</b>	<p>M De Courcy invite les membres à prendre connaissance du compte-rendu de la dernière séance du CÉ. Mme Annie Prud'Homme propose le compte-rendu. Mme Caroline Lefebvre seconde.</p> <p style="text-align: center;"><b>Prise de décision (Adoption / Report / Refus)</b></p>		
5.	<b>Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement</b>	<p>M De Courcy informe les membres que la formation est obligatoire. Il explique que cette formation se fait de manière asynchrone par l'entremise de capsule informatique.</p> <p>Il faut se rendre sur le site du Ministère de l'éducation et y inscrire « conseil d'établissement » afin de visionner les capsules.</p> <p>M Berthelet transmettra le lien aux parents et aux membres du personnel.</p>		
6.	<b>Élection de la présidente ou du président d'établissement</b>	<p>Mme Angèle Louis-Marie se présente à la présidence du conseil d'établissement.</p> <p>Il n'y a aucune autre candidature.</p> <p>Mme Angèle Louis-Marie est élue par acclamation.</p>		
7.		<p>Mme Pauline Charbonnier se présente à la vice-présidence du conseil d'établissement.</p>		

	<b>Élection de la vice-présidente ou du vice-président d'établissement</b>	Il n'y a aucune autre candidature. Mme Pauline Charbonnier est élue par acclamation.		
8.	<b>Élection de la secrétaire du conseil d'établissement</b>	Mme Mounia Elqortobi se présente comme secrétaire du conseil d'établissement. Il n'y a aucune autre candidature. Mme Elqortobi est élue par acclamation.		
9.	<b>Liste des activités du CÉ</b>	M De Courcy présente le document « Pouvoirs d'un conseil d'établissement, ses rôles et ses collaborateurs ». <u>Projet éducatif</u> : annonce que la partie « mathématiques » remplacera la section « socialiser ». Actions à poser en 2022-2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du projet éducatif en place</li> <li>• Élaboration du projet éducatif à mettre en place</li> </ul> <u>Plan de lutte à l'intimidation et à la violence</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du plan en place</li> <li>• Élaboration du nouveau plan à mettre en place</li> </ul> Voir autres éléments en annexe.		
10.	<b>Règle de régie interne</b>	M De Courcy procède à la présentation du document « Régie interne » du conseil d'établissement de l'école Saint-Bernardin. Des modifications seront apportées au point 8 du document : la phrase « le conseil d'établissement choisit son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire » se lira dorénavant comme suit : « le conseil d'établissement choisit son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de l'école ».		

		<p>Le document, modification incluse, est proposé par Mme Charbonnier. M Giroux seconde. Aucun vote n'est demandé. Adopté à l'unanimité.</p> <p style="text-align: center;"><b>Prise de décision (Adoption / Report / Refus)</b></p> <p>Le document est joint en annexe.</p>		
11.	<b>Formulaire de dénonciation de conflit d'intérêt pour un membre du conseil d'établissement</b>	<p>M De Courcy informe les membres qu'ils doivent remplir le document « déclaration annuelle d'intérêts des membres du conseil d'établissement ».</p> <p>La déclaration est à remettre d'ici la prochaine rencontre du conseil d'établissement.</p>		
12.	<b>Calendrier des rencontres 2022-2023</b>	<p>Les prochaines rencontres auront lieu le lundi soir, à partir de 18h15, selon le calendrier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 21 novembre 2022</li> <li>• 19 décembre 2022</li> <li>• 23 janvier 2023</li> <li>• 13 février 2023</li> <li>• 20 mars 2023</li> <li>• 17 avril 2023</li> <li>• 15 mai 2023</li> <li>• 12 juin 2023</li> </ul>		
13.	<b>Budget de fonctionnement (CÉ) et budget de perfectionnement</b>	<p>M De Courcy explique que le CÉ a droit à un budget de fonctionnement de 400\$ et un budget de perfectionnement de 400\$.</p>		

		<p>Mme Dominique Martel propose que le budget soit utilisé. M Giroux seconde. Personne ne demande le vote. Adopté à l'unanimité.</p> <p style="text-align: center;"><b>Prise de décision (adoption / report / refus)</b></p>		
14.	<b>Budget OPP</b>	<p>M De Courcy explique que le CÉ peut octroyer à l'OPP un budget de fonctionnement de 50\$. Il est précisé que l'OPP peut demander des budgets supplémentaires pour diverses activités au courant de l'année. Mme Elqortobi propose l'octroi du budget de fonctionnement. M Tristan Goguen seconde. Personne ne demande le vote. Adopté à l'unanimité.</p> <p style="text-align: center;"><b>Prise de décision (adoption / report / refus)</b></p>		
15.	<b>Règlementation du service de garde 2022-2023</b>	<p>Mme Legris étant absente, M De Courcy présente la réglementation du SDG. Différentes modifications ont été apportées par le Ministère et les nouveaux tarifs suivants ont été établis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bloc matin 7h00 à 8h00 (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année) : 3\$</li> <li>• Bloc matin 7h00 à 8h20 (préscolaire) : 4,50\$</li> <li>• Bloc du midi 11h30 à 13h00 (pour tous) : 4,00\$</li> <li>• Bloc du soir 15h15 à 18h00 (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année) : 8,25\$</li> <li>• Bloc du soir 14h27 à 18h00 (préscolaire) : 10,50\$</li> </ul> <p>Journée pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentement les frais sont à 9\$. Le prix minimum a augmenté à 10,75\$ et peut aller jusqu'à 15,30\$.</li> </ul>		

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le service de garde propose de garder le tarif des journées pédagogiques au prix minimum soit 10,75\$.</li> </ul> <p>La proposition concernant le tarif des journées pédagogiques est proposée par Mme Mounia Elqortobi.</p> <p>Secondé par Mme Annie Prud'Homme.</p> <p>Aucun vote n'est demandé</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p> <p style="text-align: center;"><b>Prise de décision (adoption / report / refus)</b></p> <p>Maintien des frais de garde lorsque les enfants sont en absences prolongées (voyages ou maladies).</p> <p>Mme Pauline Charbonnier propose que les frais de garde soient maintenus lors d'une absence prolongée d'un élève.</p> <p>Mme Caroline Lefebvre seconde.</p> <p>Aucun vote n'est demandé.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p> <p style="text-align: center;"><b>Prise de décision (adoption / report / refus)</b></p>		
16.	<b>Sorties culturelles</b>	<p>Point annulé. Aucune sortie à présenter.</p> <p style="text-align: center;"><b>Prise de décision (approuver / refuser)</b></p>		
17.	<b>Utilisation des locaux par la Ville de Montréal</b>	<p>La ville de Montréal souhaite louer le gymnase de l'annexe les mardis et les jeudis soir avec l'organisme les Monarques de Montréal.</p>		

		<p>La ville de Montréal souhaite louer le gymnase de la maison-mère du lundi au jeudi avec l'organisme l'École Nationale du cirque.</p> <p>M Giroux propose la location des gymnases.</p> <p>M Tristan Goguen seconde.</p> <p>Aucun vote n'est demandé.</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p style="text-align: right;"><b>Prise de décision (approuver / refuser)</b></p>		
18.	<b>Consultation/discussion</b>	Aucun point		
19.	<p><b>Nouvelles de l'école</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Projet école-famille</b></li> <li>• <b>Activités parascolaires</b></li> </ul>	<p><u>Projet école-famille</u> :</p> <p>Mme Véronica Coeto présente le rôle du comité école-famille (composé d'enseignant, de professionnels, du service de garde et, idéalement, de parents) aux parents du conseil d'établissement. On parle d'une rencontre par mois. Les mandats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la communication école-famille.</li> <li>• Cibler les enjeux de communication (langue, taux de réponse, implication à différents niveaux, etc.).</li> <li>• À long terme, le but est que l'équipe-école devienne autonome dans l'amélioration des pratiques de collaboration.</li> <li>• Présenter l'offre de services des partenaires du quartier</li> </ul> <p><u>Activités parascolaires</u> : maternelle à voir (parkour intérieur, cirque, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chorale</li> <li>• Basketball</li> <li>• Futsal</li> <li>• Cirque</li> <li>• Handball</li> </ul>		

		<p><u>École des grands :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat avec le CEGEP Rosemont.</li> <li>• Aide aux devoirs</li> <li>• 1/2 académiques, 1/2 ludique sciences</li> </ul>		
20.	<b>Nouvelle du service de garde</b>	Aucune nouvelle		
21.	<b>Varia</b>	<p>1. Sécurité au service de garde</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identité vérifiée à la porte. La vérification n'est pas faite d'emblée. Un suivi sera fait au service de garde.</li> </ul> <p>2. Habillement au service de garde</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On remarque que les manteaux ne sont pas toujours portés en fin de journée.</li> <li>• Mme Caroline précise qu'en général un suivi est effectué et que les variations de température sont difficiles à suivre.</li> <li>• Un suivi sera tout de même effectué.</li> </ul> <p>3. Liste d'élève incluant les modalités de retour à la maison des élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde → ce point sera reconduit au prochain CÉ.</p>		
22.	<b>Date de la prochaine rencontre : à confirmer</b>	Lundi 21 novembre 2022 à la maison-mère		
23.	<b>Levée de séance</b>	La séance est levée à 20h25		